

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 16

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès d'associations

Date de convocation :

26 novembre 2020

Date d'affichage :

26 novembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
19

Nombre de votants :
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 3 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA
Excusée : Mme Flavie TAVERA

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions,
Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu l'avis favorable de l'agent,
Et étant donné l'intervention de cet agent auprès d'associations municipales,

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition avec les clubs lafrançaisains avec prise d'effet au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 :

- Tennis Club de Lafrançaise, nombre d'heures de l'agent mis à disposition : 80 h par an maximum.
- Lafrançaise Natation: nombre d'heures de l'agent mis à disposition : 80 h par an maximum.
- Sporting Club de Lafrançaise : nombre d'heures de l'agent mis à disposition : 400 h par an maximum.
- Sud Quercy Lafrançaise Omnisport : nombre d'heures de l'agent mis à disposition : 220 h par an maximum.

.../...

Monsieur le Maire donne lecture des conventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de mettre à disposition un agent municipal auprès des 4 associations citées précédemment du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL